



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bovins

Question écrite n° 30861

Texte de la question

M François d'Harcourt attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'évolution du marché de la viande bovine et ses conséquences pour les éleveurs. Le constat dressé peut se résumer en trois observations. Le cours de la viande pour les gros bovins diminue de semaine en semaine, parfois deux à trois francs de baisse en une semaine. Ensuite, si une comparaison est réalisée sur le prix de la viande des jeunes bovins par rapport à l'an dernier, il faut constater une baisse des cours de 15 p 100. Enfin, la production de la viande bovine s'accroît d'environ 7 à 9 p 100 sur l'ensemble des marchés alors que la demande des ménages est en recul. Diverses causes peuvent expliquer ce phénomène continu, l'ensemble du marché est déréglementé par des importations à bas prix de pays tiers à la CEE sans perception des droits de douane ; cela est notamment vrai pour la viande importée de RDA. Quant aux importations en provenance d'autres pays de la CEE le constat est parfois le même. Les mécanismes d'intervention mis en place par les institutions communautaires ne jouent pas leur rôle modérateur et ne parviennent pas à enrayer le déclin des prix. Par ailleurs, il serait constaté une mauvaise application de la réglementation des hormones préjudiciables aux éleveurs français. Enfin, l'épidémie d'encéphalite, dont sont victimes les bovins britanniques et irlandais, aurait créé sur le marché des surplus difficiles à écouler. Confrontés à ces difficultés, les éleveurs français proposent différentes mesures pour améliorer la situation. Ils souhaiteraient un soutien des cours par le Gouvernement français, mais aussi par les instances communautaires, par le relèvement des prix d'achat à l'intervention avec prise en compte de la totalité de la production et également, des restitutions pour permettre des exportations plus importantes de nature à compenser le relèvement des contingents d'importation, décidés par le Gouvernement français. Dans l'hypothèse d'une persistance de la crise, ils souhaiteraient aussi un stockage de la viande en surplus et la fermeture des frontières. Il lui demande, en raison de l'ampleur du dérèglement et de l'inquiétude des éleveurs, les mesures qu'il envisage de prendre pour résoudre les problèmes.

Texte de la réponse

Reponse. - Cette crise bovine est imputable à plusieurs facteurs. Tout d'abord la production communautaire a augmenté en 1990 d'environ 4 p 100 par rapport à 1989, ce qui représente un excédent de l'ordre de 300 000 tonnes. Cette hausse a été particulièrement marquée en France où les sorties de jeunes bovins, en progression de 17 p 100, se sont conjuguées avec un net alourdissement des carcasses (de 6 à 7 kilogrammes). Parallèlement, la consommation intérieure a baissé ; cette baisse a été particulièrement marquée en Grande-Bretagne en raison des polémiques relatives à la BSE (maladie de la vache folle). L'intégration de l'Allemagne de l'Est a aussi contribué à une dégradation du marché, beaucoup plus par le bas niveau de prix de ces importations que par leur volume qui, d'après les statistiques douannières, est resté relativement limité : ainsi entre 1989 et 1990 nos échanges avec les deux Allemagnes n'ont progressé que d'environ 30 000 têtes en ce qui concerne les animaux vivants, soit l'équivalent d'environ 10 000 tonnes et notre solde du commerce extérieur en viande avec ces pays s'est amélioré de 3 000 tonnes. Enfin on doit noter que la crise du Golfe a réduit nos possibilités d'exportation vers cette zone. Face à cette situation, les moyens dont nous disposons au titre de l'organisation commune de marché ont été mobilisés au maximum. C'est ainsi que les achats à l'intervention ont porté sur 657 000 tonnes en 1990 alors qu'un plafond d'intervention était fixé par la campagne à 220 000 tonnes et que les restitutions vers la zone Afrique - Moyen-Orient ont été augmentées de 17 p 100 en juillet 1990. De

plus, de nombreuses mesures d'urgence ont été prises au niveau national ; en août 1990, des mesures portant sur plus d'un milliard de francs ont été appliquées dans les quarante-quatre départements touchés par la sécheresse (mise à disposition de céréales à prix réduit, prise en charge de frais financiers, aménagement de la dette, avance exceptionnelle de trésorerie sur l'indemnité sécheresse de 1990). En septembre 1990 un programme d'aides directes a été mis en place en faveur des exploitants en situation fragile (création d'un fonds de restructuration de la dette bancaire des agriculteurs alimenté par le Crédit agricole et doté de 1,4 milliard de francs). En 1991, devant la persistance de la crise, liée à une nouvelle hausse de la production, les achats massifs à l'intervention ont été poursuivis : 1 046 000 tonnes ont été achetées dans la CEE en 1991, dont 217 150 tonnes en France. En France, entre le 15 juin et le 30 août, 48 000 tonnes de jeunes bovins auront été retirés du marché, ce qui représente plus du tiers du volume produit sur la période. De plus, conformément à l'engagement que la Commission avait pris devant le Conseil des ministres en janvier 1991, une clause de sauvegarde, interdisant toute importation de bovins vivants de moins de 220 kilogrammes a été déclenchée le 25 avril 1991, dès que le plafond de 227 000 veaux importés dans la Communauté en 1991 a été atteint. Ce niveau est d'environ le quart de celui atteint en 1990. Parallèlement, les contrôles sur les viandes et les animaux importés ont été renforcés. Les contrôles physiques des produits avec déchargement ont été intensifiés et le nombre d'abattoirs agréés pour l'importation d'animaux vivants a été fortement réduit (de 200 à 50 environ) pour concentrer les flux sur des lieux parfaitement adaptés aux contrôles et refouler plus sûrement les produits non conformes à la réglementation communautaire. Par ailleurs, la France a mis en œuvre un plan d'aide au revenu agricole, en particulier au profit des éleveurs de bovins. Le montant des aides s'élève à 1,1 milliard de francs dont 350 millions de francs des 1991. Les aides seront accordées en vue de l'adaptation des exploitations agricoles ou de leur restructuration et permettront la réalisation d'environ 24 000 plans. Un plan d'urgence a été décidé à l'automne 1991 en faveur des éleveurs. Ce plan, qui représente pour le budget de l'État un effort de 1,272 milliard de francs, compte des mesures d'allègement des charges sociales (500 millions) et fiscales supplémentaires (190 millions de francs de dégrèvement sur l'impôt foncier non bâti qui s'ajoutent aux 300 millions déjà prévus à cet effet sur 1991, et 490 millions de francs prévus pour 1992) ainsi que des aides à l'affouragement (92 millions de francs). Un plan d'adaptation en faveur de l'agriculture française a été décidé fin novembre par le Premier ministre : les éleveurs sont concernés par la mise en place d'un dispositif de prérétraitement dont le coût est évalué à 730 millions de francs pour 1992, des aides à l'installation et des aides aux investissements. À la suite de la demande du gouvernement français, le conseil des ministres de la Communauté, a décidé pour la campagne en cours une augmentation de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes de 158 francs par vache financée pour moitié par le budget communautaire et pour moitié sur le budget national. En ce qui concerne les anabolisants, je suis régulièrement intervenu auprès de la Commission européenne et de mes collègues des autres États-membres pour réclamer un renforcement des contrôles. Cette pression n'a pas été vaine comme en témoignent certains faits divers que relate la presse étrangère. De plus, la mise en œuvre de la directive communautaire sur les substances de croissance a donné lieu à des inspections communautaires en France et chez la plupart de nos concurrents. L'analyse du rapport final, au premier semestre 1992, devrait permettre de reprendre ce dossier sur des bases concrètes au niveau communautaire. À plus long terme, les pouvoirs publics aident et encouragent l'interprofession dans sa recherche d'une amélioration de la qualité des viandes et de l'image de marque de la viande bovine auprès des consommateurs, afin de garantir, pour l'avenir, un meilleur écoulement des viandes sur le marché intérieur. Enfin, la réforme de la politique agricole commune, qui se négocie en ce moment, devrait permettre de restaurer l'équilibre des marchés tout en préservant les intérêts des éleveurs français.

Données clés

Auteur : [M. d'Harcourt François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30861

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 1990, page 3083